

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01538 Numéro SIREN : 799 073 127 Nom ou dénomination : A&B INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002493

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002493**
n° de gestion : **2013B01538**
n° SIREN : **799 073 127 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 02/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

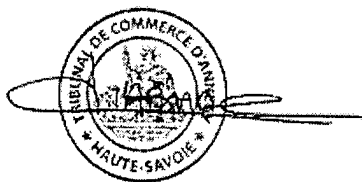
A&B INVEST - Société à responsabilité limitée
19 rue Saint-blaise 74230 Thones -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



837690

A&B INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 280 Euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Eric BENARD, cogérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke.

**Copie certifiée conforme,
Jérôme AGNELLET, cogérant**

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal stroke.

Obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A&B INVEST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 19 RUE SAINT BLAISE

74230 THONES

Numéro SIRET * 7 9 9 0 7 3 1 2 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

3 0 0 9 2 0 1 9

3 0 0 9 2 0 1 8

Net

Net

3

4

Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

301 711

042

301 711

238 515

Total I (5)

044

301 711

048

301 711

238 515

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances

(2)

Clients et comptes rattachés *

068

070

Autres * (3)

072

074

239

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

36 125

086

36 125

21 958

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

36 125

098

36 125

22 197

Total général (I+II)

110

337 836

112

337 836

260 712

PASSIF

Exercice N

Exercice N-1

NET 1

NET 2

Capital social ou individuel *

120

16 280

16 280

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

1 628

1 628

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *

131

132

171 208

118 357

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

75 132

52 851

Provisions réglementées

140

Total I

142

264 248

189 116

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

21

10

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

3 330

1 804

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :

169

54 078

172

70 237

69 781

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

73 588

71 596

Total général (I + II + III)

180

337 836

260 712

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 16

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A&B INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 00 92 01 9

Exercice N-1 clos le 13 00 92 01 8

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230		4	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		4
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	3 039	5 319	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	146	244	146	139
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 185	5 458	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 185)	(5 454)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	98 197	72 535	
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294	3 087	10 589	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	16 793	3 641	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	75 132	52 851	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	75 132	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	16 793		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	79 354		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entrepr. nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)
Reprise d'entrepr. en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. quinquies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. septies)	990
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septies)	992
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		350	93 604
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	352	77 675	354	
	Déficits antérieurs reportables : *			356			
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	77 675	372

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	301 711		
TOTAL	301 711		
TOTAL GENERAL	301 711		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			301 711	301 711
TOTAL			301 711	301 711
TOTAL GENERAL			301 711	301 711

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	293 311	293 311	
TOTAL	293 311	293 311	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	21	21		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 330	3 330		
Impôts sur les bénéfices	13 153	13 153		
Groupe et associés	54 078	54 078		
Autres dettes	3 007	3 007		
TOTAL	73 588	73 588		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	20.0000	814			814

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 691
Total	1 711

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		4 592
Dont entreprises liées		4 592

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

A&B INVEST
30 THONES

Page : 12

[illegible]

A&B INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 rue Saint Blaise
74230 THONES

799 073 127 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 75 131,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 75 131,93 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 246 340,24 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

